

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2015-10-15_30

Objet : Election du Président

Date

convocation :

29-09-2015

Date

d'affichage :

29-09-2015

Nombre de

conseillers :

En exercice : 46

Présents : 36

Votants : 46

(36+10 pouvoirs)

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le : 23/10/2015

Et publication ou
notification

Du : 19/10/2015

L'an deux mille quinze,

Le quinze octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel Victor Prud'hommes de Souppes sur Loing, sous la présidence de Monsieur Francis BOURCIER, Doyen d'âge des délégués communautaires.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	MOULIE Bruno,
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, LANGLOIS Danièle, LOUARN Jean-Marie,
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain,
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, RAFFIN Christiane,
Commune de Chaintreaux	SOUQUE Marie-Claude,
Commune de Château-Landon	PINGUET Pascale, GUIGNON Florence,
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, THOISON Pascal,
Commune d'Egreville	POMMIER Pascal, SABOURIN Mylène, BASCHET Bruno,
Commune de Gironville	COMBE Vincent,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe,
Commune de La Madeleine-sur-Loing	BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles,
Commune de Lorrez-le-Bocage	BOYER Yves,
Commune de Maisonnelles en Gâtinais	GUYON Jean-Pierre, GARLAND Maurice,
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick, FROT Nicole,
Commune de Poligny	GENEVIEVE Gérard,
Commune d'Obsonville	GUINET Bernard, THORREAU Ghislaine,
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis, RETIF Françoise
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick, FONTANA Véronique,
Commune de Villebéon	PONSOT Christophe, PLE Francis

ETAIT EXCUSE avec pouvoir :

Commune d'Arville	BESLE Jean-Pierre, pouvoir à THIBAUT Anne
Commune d'Aufferville	RINGENBACH Cécile, pouvoir à MOULIE Bruno
Commune de Chaintreaux	BONNIOT Guy, pouvoir à SOUQUE Marie-Claude
Commune de Château-Landon	CARROUE Daniel, pouvoir à GUIGNON Florence
Commune de Gironville	HOUY Gérard, pouvoir à COMBE Vincent
Commune d'Ichy	PETIT Bernard, pouvoir à BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez le Bocage	GRIERE Christiane, pouvoir à BOYER Yves
Commune de Lorrez le Bocage	HURTAULT Claude, pouvoir à BOURCIER Francis
Commune de Poligny	LEDUC Christine, pouvoir à GENEVIEVE Gérard,
Commune de Souppes sur Loing	VILLEFLOSE Annie pouvoir à BABUT Pierre

EXPOSE

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant composé de conseillers communautaires élus dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux.

Suite à la nomination de Jean-Jacques HYEST au Conseil Constitutionnel, il appartient au Premier Vice-président de convoquer les Conseillers communautaires par écrit le 29 septembre 2015.

Conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Doyen de l'Assemblée procède à l'installation du Conseil communautaire et à l'élection du Président ou de la Présidente.

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lecture est faite de la liste des conseillers communautaires appelés à siéger au sein de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing et à constituer en conséquence son assemblée délibérante.

Le Doyen d'Age, Monsieur Francis BOURCIER, déclare installés les 46 Conseillers Communautaires.

Puis il précise qu'il y a lieu de désigner dans les formes réglementaires un secrétaire de séance et deux assesseurs.

Monsieur Pierre BABUT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Véronique FONTANA et Monsieur Jean-Pierre GUYON sont désignés en qualité d'assesseurs au vu des conditions d'âge.

ELECTION DU PRESIDENT

Le Président doit être élu au scrutin secret et à la majorité absolue du conseil de la Communauté, conformément aux articles L5211-2 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Doyen d'Age, Monsieur Francis BOURCIER, invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président et appelle à cet effet les candidatures éventuelles.

Messieurs Gérard GENEVIEVE et Francis BOURCIER se portent candidat à l'élection du Président.

Après passage à l'isoloir, chaque conseiller dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 46
- Nombre de bulletins à déduire: 4 (bulletins blancs)
- Nombre de suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22
- Monsieur Gérard GENEVIEVE a obtenu : 23 (vingt-trois) voix.
- Monsieur Francis BOURCIER a obtenu : 19 (dix neuf) voix.

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-1, L2122-7 et L5211-9 ;

CONSIDERANT que Monsieur Francis BOURCIER est le Doyen d'âge de l'ensemble des conseillers communautaires et qu'à ce titre il assure la présidence de la séance ;

CONSIDERANT le nombre de voix obtenues par Monsieur Gérard GENEVIEVE ;

Le Conseil Communautaire,

Article 1 **PROCLAME** élu par vingt-trois voix Monsieur Gérard GENEVIEVE au poste de Président de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

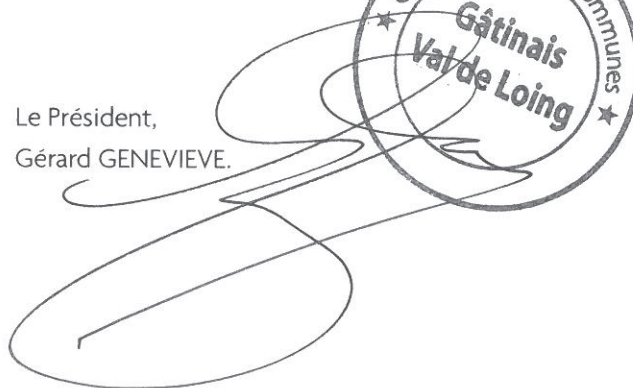
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 23 Octobre 2015.

Le Président,
Gérard GENEVIEVE.



A large, stylized signature in black ink is written over the text 'Le Président, Gérard GENEVIEVE.' and partially overlaps the official seal.

